



Projet Pédagogique Le Local 2025/2026



INTRODUCTION

Le projet pédagogique de l'accueil Jeune de la commune de Noisieu se définit comme un contrat de confiance entre la commune, l'équipe pédagogique, les partenaires, les parents et bien sûr la Jeunesse. Il s'inscrit et respecte le Projet Educatif Territorial (PEDT), la Convention Territoriale Globale (CTG) en tenant compte :

- *de la sociologie du public ;*
- *des ressources financières, humaines et matérielles de la commune.*

A. PRESENTATION DE NOISEAU

Situé au sud-est de Paris, Noisieu se trouve à l'est du département du Val-de-Marne. De [Paris](#) : 19 km, de [Créteil](#) (préfecture) : 10 km et de [Nogent-sur-Marne](#) (sous-préfecture) : 8 km.

La commune de Noisieu a connu un développement relativement tardif et lent. Elle est restée marquée par le passé. D'une superficie de 449 hectares, elle a évolué de 1175 habitants en 1968 à 4 709 en 2015.

C'est aujourd'hui une des dernières villes de la banlieue parisienne ayant su conserver, à travers les siècles, la chaleur et la convivialité d'antan.

Depuis le 1er janvier 2016, dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, la commune appartient au territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

B. PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le PEDT traduit les priorités et les principes éducatifs de la commune. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Objectifs éducatifs :

- Proposer un temps éducatif qui participe au développement et à l'épanouissement de l'adolescent.
- Faciliter l'intégration des adolescents en situation de handicap
- Proposer un temps libre dans un environnement agréable et calme
- Proposer un cadre dans lequel l'adolescent évolue librement, en sécurité
- Permettre aux adolescents de développer leur confiance en soi
- Prendre en compte les besoins de l'adolescent, son rythme
- Permettre aux adolescents de bénéficier d'un temps réellement libre
- Permettre l'égalité d'accès aux activités à tous
- Contribuer à la réussite éducative de tous les adolescents de la commune
- Développer l'accès à des activités de qualité pour le plus grand nombre quelles que soient l'origine et les ressources des familles.

- Développer l'autonomie des enfants et les responsabiliser tout au long de ce temps.

C. LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Depuis 2006, la commune s'est engagée à offrir aux familles des accueils de loisirs pour les enfants tels que l'accueil périscolaire, les accueils de loisirs des petites vacances, les mercredis loisirs.

Une Convention Territoriale Globale (appelée Contrat Enfance Jeunesse jusqu'en 2022) est la garantie pour les familles de bénéficier d'accueils de qualité qui visent à l'épanouissement et l'intégration des enfants dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité.

Toutes les activités proposées s'inscrivent dans le cadre du Projet Educatif Territorial, approuvé par le conseil municipal, qui fixe les objectifs pour répondre aux besoins des familles et des enfants.

Noiseau a ainsi conclu un premier Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour une durée de quatre ans de 2006 à 2009, prolongé de 2010 à 2013. Pour assurer la pérennité de ces actions, un second contrat a été signé de 2014 à 2017, enrichi par de nouvelles fiches actions pour la période 2018 à 2021. Le CEJ est remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2022/2025.

D. COHESION EDUCATIVE

Pour atteindre les objectifs assignés, il est important que l'ensemble des acteurs éducatifs de la ville s'inscrive dans une démarche "d'éducation partagée", afin d'assurer une cohésion et une complémentarité des interventions.

Cette cohésion réside dans la faculté des acteurs à travailler ensemble bien que leurs lieux, leurs temps et leurs champs d'intervention diffèrent.

Les partenariats entre les différents acteurs (familles comprises) doivent encore se développer afin que le jeune soit pris en compte dans sa globalité.

Cette transversalité se décline autour :

- Des différentes structures éducatives de la ville
- De la famille,
- De l'Education Nationale,
- Des services communaux (Enfance, Jeunesse, CCAS...),
- Des associations locales,
- Des différents partenaires institutionnels et autres (bénévolat).

A. LOCAUX

La principale structure utilisée par le service Jeunesse est la salle polyvalente située au 10 rue Pierre Vienot. La Salle Polyvalente est agréée en tant qu'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) auprès du Service Départementale à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Les locaux sont habilités à accueillir jusqu'à 200 personnes.

Elle est composée de trois salles :

- La première, d'environ 700 m², est plus spécifiquement réservée aux activités sportives multisports.
- La deuxième, d'environ 230 m², est également destinée aux activités sportives plus spécifiques nécessitant d'évoluer sur un sol mou (Dojo)
- La troisième, d'environ 60 m² est réservée à l'accueil au quotidien (lieu convivial, canapés, musique, baby-foot, billard, tennis de table...). Elle est équipée d'ordinateurs mis à disposition des jeunes, d'un coin télévision et permettant aussi des activités manuelles, jeux de société...

Le service Jeunesse utilise aussi d'autres équipements communaux :

- Salle des fêtes : organisation de soirées, de spectacles, danse,
- Gymnase Léo Lagrange : foot en salle, danse et autres sports collectifs.
- Tennis (couverts et en plein air),
- City stade : activités sportives (basket-ball, foot, jeux de plein air),
- Centre Culturel communal : Activités artistiques
- Stade Jean DEBOUZY et le parc s'y associant.

B. FONCTIONNEMENT DU SERVICE JEUNESSE

Règlement de fonctionnement de la structure

Ce règlement permet d'assurer le bon fonctionnement de la structure jeunesse.
Toute inscription à l'Accueil Jeune entraîne son acceptation.

Article 1 : Conditions d'accueil

L'Accueil Ado est ouvert pour les jeunes Noiséens de 11 à 17 ans aux horaires suivants :

- Hors vacances scolaires :
 - Mercredi : 14h00-20h00.
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 17h00-20h00.
- Vacances scolaires :
 - Du lundi au vendredi 14h00 -20h00.

Les enfants de CM2 sont acceptés à partir des vacances scolaires d'été afin d'établir une passerelle.

Chaque participant doit être à jour au niveau de son dossier d'inscription pour pouvoir venir sur la structure et participer aux activités.

Chaque jeune devra, lors de son arrivée ou départ de la structure, en informer un animateur afin que celui-ci puisse noter sa présence ou son départ dans le registre.

Tout jeune peut repartir seul de la structure et à tout moment dans le cas où cela a été notifié par le responsable légal sur la fiche sanitaire de liaison.

Dès lors et en dehors de l'enceinte des locaux, il n'est plus soumis à la responsabilité de l'encadrement.

Les trajets, pour se rendre ou repartir du service Jeunesse sont également sous la responsabilité du représentant légal.

Si le jeune n'est pas autorisé à quitter seul la structure, cela devra être notifié sur le dossier d'inscription. Il sera uniquement autorisé aux représentants légaux de récupérer leurs enfants (ou via une autorisation écrite de leur part pour une tierce personne).

Lors d'une soirée, aucun jeune ne sera autorisé à repartir seul de la structure sans autorisation parentale écrite. Il est conseillé aux parents de venir chercher leur enfant.

Article 2 : Inscriptions

L'inscription comprend la remise de la fiche sanitaire de liaison, une copie de l'attestation d'assurance scolaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Tout jeune non inscrit ne peut prétendre aux activités organisées à l'Accueil Jeune.
Toutes modifications des renseignements portés sur le dossier, ainsi que toutes informations concernant le jeune (problèmes de santé...) doivent être signalées à l'équipe éducative.
Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Article 3 : Maladie et traitement médical

L'accueil ado n'est pas habilitée à accueillir des jeunes malades. Ces derniers, présentant des symptômes d'infection, ne seront pas admis dans les locaux.

Il est formellement interdit aux jeunes de détenir ou de s'administrer des médicaments au sein de L'accueil ado.

Dans le cas d'un traitement médical, le responsable légal doit fournir une ordonnance médicale au responsable de la structure. A défaut de celle-ci, aucun traitement ne sera administré.

Dans le cas d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé), le responsable légal doit fournir les documents et le traitement médical au responsable de la structure.

Article 4 : Encadrement

Les jeunes sont encadrés par un Directeur et un Directeur Adjoint formé ou en cours de formation.

La pratique des activités du service jeunesse s'inscrit dans le respect des législations, codes, lois et décrets relatifs à l'accueil collectif de mineurs.

Article 5 : Règles de vie

Une attitude correcte et respectueuse est exigée de chaque jeune à l'égard de l'équipe éducative (animateurs, bénévoles) ainsi qu'envers les autres jeunes.

Toute attitude non respectueuse, quelle qu'en soit la nature (conflits verbaux, physiques, dégradations, etc.), fera l'objet d'une concertation entre le jeune, le représentant légal et l'équipe éducative.

Il est interdit d'apporter des objets dangereux, de fumer, d'introduire de l'alcool ou des stupéfiants, d'amener des animaux. Tout accès à des images à caractère pornographique ou incitation à une forme quelconque de violence ou de discrimination est formellement interdit dans l'enceinte des locaux.

Cette liste n'est pas exhaustive, l'équipe éducative se réserve le droit de juger le degré de gravité et de dangerosité du comportement du jeune au sein des locaux.

L'accueil ado est muni de matériels coûteux et fragiles mis à la disposition des jeunes (table de tennis de table, baby-foot, console de jeux, etc.). Nous signalons que toutes dégradations volontaires sur le matériel seront facturées et prises en charge par le responsable légal du jeune concerné.

Article 7 : Effets personnels

Il est rappelé aux parents que la mairie se dégage de toute responsabilité concernant les effets personnels des jeunes. En aucun cas, elle ne pourra être tenue pour responsable de la perte, détérioration, vol, d'objets quels qu'ils soient.

Article 9 : Exécution et Clause de révision

Si nécessaire, des adaptations pourront être apportées à ce règlement de fonctionnement en cours d'année scolaire. Nous informerons les familles et les jeunes de toutes modifications. Ce règlement de fonctionnement est transmis aux responsables légaux lors d'une inscription. Il est disponible également sur le site internet de la commune ainsi que sur la structure.

C. EQUIPE PEDAGOGIQUE

Equipe d'animation	Formations	Fonctions
Nom- Prénom	Diplôme	Fonction
NGUYEN Grégory	BPJEPS LTP	Responsable
SANTOS SILVA Cleidir	BAFA / BAFA en cours	Directeur Adjoint
Florlène Fernandes	BAFA en cours	Animateur
Benbali Younès	BAFA	Animateur

L'équipe est donc composée de 2 permanents.

Des animateurs peuvent être recrutés spécifiquement pour les éventuel séjours et pour les grandes vacances.

Des actions transversales entre les différentes structures (Centre de Loisirs, L'accueil ado) sont également réalisées, en fonction des besoins et des projets.

En cas d'absence du responsable M. NGUYEN Grégory, un référent est nommé parmi les animateurs ayant les diplômes requis.

D. PARTENAIRES

1. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE.

Le partenariat s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (C.T.G).

Ce contrat a été reconduit en 2022 jusqu'en 2025 et vise à soutenir financièrement les actions envers le public 0/18 ans. Il permet également de développer des actions sociales au sein des structures d'accueil de loisirs.

2. DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (D.D.C.S) DU VAL DE MARNE

- Agrément des structures éducatives,
- Formation,
- Conseil,
- Appel à projets.

3. COLLEGE DU PARC

Une convention mise en place permet d'intervenir régulièrement au collège, sur le temps méridien afin de promouvoir les activités de la structure, de développer des actions au sein du collège et de rencontrer le public ne fréquentant pas forcément L'accueil ado.

4. ASSOCIATIONS DE LA VILLE

La collaboration avec les associations permet de développer des actions communes et ainsi de faire bénéficier les jeunes d'activités spécifiques au sein du service Jeunesse et sur les événements communaux.

Une nouvelle activité, et particulièrement si celle-ci rencontre un vif succès, peut parfois intéresser une association locale, qui pourra prendre la suite.

5. SERVICES JEUNESSE DU PLATEAU BRIARD

Les projets partenariaux sont privilégiés pour permettre à la fois une ouverture aux autres et la mutualisation des compétences et des moyens.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1) FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE, PERSONNELLE

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre	Evaluation
Permettre aux jeunes de réaliser leurs projets	Mise en place des temps spécifiques : Brunch' idées, projet d'ados, réunions d'infos et d'organisations de séjours (1/trimestre)	Echéancier à réaliser	Nombre de projets mis en place sur l'année
	Aide à la construction de projets tels que la recherche de stages, l'aide à la création de CV /LM... Création d'un réseau de professionnels	Mise en place d'une permanence tous les 15 jours (cf fiche projet) Communication pour les futurs employeurs	Nombre de jeunes aidés sur l'année
	Bourse aux projets	Communication spécifique : flyers...	Nombre de projets financés
Faciliter la prise de responsabilités et d'initiatives	En permettant aux jeunes d'être responsables de leurs actes et de s'autogérer Responsabiliser les jeunes sur la structure Impliquer les jeunes dans les séjours	Instauration de temps de concertation	Les jeunes prennent-ils des initiatives ?
Contribuer à l'épanouissement des jeunes au sein de l'Accueil Ado	Aménager le local de manière à le rendre plus attractif	Achats de mobilier Espaces dédiés, aménagement et décoration sur la structure	Les jeunes se sentent-ils bien sur la structure ? Sonder les jeunes

LOISIRS DE QUALITE

Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre	Evaluation
Etre à l'écoute des jeunes	Prendre en compte leurs retours sur des temps informels.	
Offrir un programme riche et varié adapté à la tranche d'âges	Faire appel à des intervenants	L'offre d'animations permet-elle de répondre aux envies de tous les publics accueillis ?
Adapter le contenu selon les besoins et le rythme des jeunes	Varier les différents temps d'animations : demi-journée, journée, soirées	Bilan
Garantir un panel d'animations	Varier les activités payantes/gratuites Favoriser les activités locales et gratuites Promotion du Pass Culture	Nombre d'activités payantes/gratuites
Mise en place de chantiers jeunes pour financer une partie des animations	Que chaque jeune intéressé puisse en faire au moins un sur l'année	Nombre de déductions faites sur l'année Nombre de participants
Mise en place d'actions d'autofinancement pour financer des projets plus conséquents tels que les projets d'ados ou les séjours	Participation aux différents évènements	Nombre d'actions mises en place
Mise en place d'activités réservées aux +14 ans	Proposer à chaque période de vacances une animation destinée	Nombre d'actions mises en place

A RISQUES

Objectifs opérationnels	Moyens mis en œuvre	Evaluation
<u>Problématiques choisies :</u> - Portable - Réseaux sociaux - Harcèlement - Hygiène alimentaire - Jeux vidéo	Expos temporaires MJ Accueil ouvert au quotidien pour les jeunes voulant partager leurs problèmes Intervenir au sein du collège pour repérer les jeunes en difficulté (harcèlement scolaire, etc) Participation au GPDS au collège	Diagnostic
Développer les projets partenariaux	Salle polyvalente	Nombre de partenaires

Développer la citoyenneté Rappel des valeurs de la République	Donner la possibilité aux jeunes de s'impliquer dans la vie municipale	
Valoriser les actions réalisées par les jeunes	Réseaux sociaux, Noiseau mag, affichage structure, concours, récompenses	
Informé et communiquer auprès des familles de manière régulière	Mails, téléphone, affiches Pots retour séjours Facebook	Retours des familles
Impliquer davantage les parents dans les projets	Portes ouvertes	
Travailler en collaboration avec les autres service Jeunesse	Animations en commun Partenariat	Combien de partenariats ont vu le jour ?
Travailler en collaboration avec le collègue	Participation des animateurs le temps du midi	Combien de partenariats ont vu le jour ?
Développer l'idée du vivre ensemble, de la découverte de l'autre	Règles de vie commune Séjours Temps communs avant et après les animations	Règles respectées ? Conflits résolus ? Intégration ?
Créer une cohésion et une dynamique de groupe	Mise en place de jeux de coopération, de connaissance Participation de tous aux différentes tâches	Observation

Enrichir leurs connaissances intellectuelles, artistiques et culturelles	Proposer des activités innovantes	Nombre d'activités innovantes ?	
Découvrir une autre région, un autre territoire		Nombre d'animations réalisées ?	
Développer les projets intergénérationnels		Echanges avec les partenaires	Bilan annuel
			Nombre d'échanges réalisés ?

PLANNING HEBDOMADAIRE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Temps administratif (9h-11h30)	Temps administratif (9h-11h30)	Animation (13h30-19h00)	Temps administratif (9h-11h30)	Temps administratif (9h-11h30)	
Pause Méridienne dans les écoles ou au collège (11h30-13h30)					
Temps administratif (13h30-16h30)	Réunion d'équipe (13h30-16h30)	Animation (13h30-19h)	Temps administratif (13h30-16h30)	Temps administratif (13h30-16h30)	
Accompagnement scolaire pour les collégiens (17h00-19h00)	Accompagnement scolaire pour les collégiens (17h00-19h00)	Foot en salle 11 – 13 ans (17h-18h15)	Accompagnement scolaire pour les collégiens (17h00-19h00)	Milieu ouvert (16h30-19h)	
		Atelier journalisme (17h-18h30)		Foot en salle 11 – 13 ans (17h-18h30)	
		Foot en salle 14 ans et 15 ans (18h15-19h30)		Espace musique (17h-18h30)	
				Foot en salle 14 ans et 15 ans (18h30-20h00)	
				Aide à la démarche professionnelle (17h-19h)	

L'ACCUEIL

Différentes plages horaires sont proposées :

- Lundi de 17h00 à 19h
- Mardi de 17h00 à 19h
- Mercredi de 13h30 à 19h30
- Jeudi de 17h00 à 19h
- Vendredi de 17h00 à 19h

L'accueil est un moment privilégié entre les animateurs, les jeunes et les familles pour que les relations soient les plus pertinentes possibles, notamment avec les nouveaux venus...

La structure met à disposition toute documentation pouvant contribuer à l'information Jeunesse (études, loisirs, santé...), ainsi que de nombreux équipements de loisirs (TV, console de jeux, billard, table de ping-pong...).

Les différents espaces sont régulièrement repensés avec les jeunes pour être les plus attractifs possibles et leur permettre ainsi de s'y sentir bien.

LES ANIMATIONS DU MERCREDI ET DU SAMEDI ET PENDANT LES VACANCES

Tous les mercredis et jours de vacances scolaires, l'équipe d'animation de l'accueil ado propose aux jeunes un programme d'animations varié. Elle s'efforce de proposer des animations de qualité variant les thèmes : sports, culture, loisirs, activités manuelles créatives, ateliers cuisine, etc.

L'équipe d'animation fait en sorte que les activités soient novatrices afin d'attirer les jeunes. Un accent est mis sur les sorties culturelles pour développer cette thématique souvent délaissée par les jeunes. Ces sorties sont souvent gratuites afin d'attirer le maximum de jeunes et les thématiques choisies pertinentes.

Les jeunes sont acteurs du programme d'animations lors de réunions improvisées sur les temps d'accueils pour connaître leurs envies, leurs attentes.

LES SORTIES

Des sorties sont organisées tout au long de l'année (bowling, cinéma...). Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles et deviennent définitives uniquement sur présentation d'une autorisation parentale. Celles-ci ont pour but d'ouvrir les jeunes au monde extérieur, en favorisant l'accès à la culture et à la société.

Même si l'esprit consumériste est proscrit, certaines sorties sont programmées dans l'objectif de proposer un moment de pur loisir où les jeunes peuvent se retrouver dans un cadre autre que familial.

Lors des sorties en transport en commun, les plus jeunes sont sollicités pour les familiariser à l'analyse des trajets, plans...

SEJOURS

Le séjour représente un temps privilégié où jeunes et animateurs tissent des liens très forts... C'est ainsi que chacun apprend à se connaître, où la notion de citoyenneté prend tout son sens et que les jeunes peuvent prendre des responsabilités et développer entre autres leur autonomie... C'est aussi l'occasion de quitter la cellule familiale, de sortir de son environnement pour en découvrir d'autres, de faire des rencontres, de découvrir de nouvelles activités..., en résumé de s'enrichir mutuellement...

Au même titre que l'accueil ado, nos séjours sont déclarés auprès du du Val de Marne et sont donc conformes aux règles en vigueur.

Objectifs pédagogiques :

Favoriser le départ des plus défavorisés.

Créer un cadre qui permet aux jeunes à la fois une vie collective et individuelle, où chacun trouve son propre rythme.

Favoriser la participation des jeunes dans la vie quotidienne : Tâches ménagères, choix et mise en place du planning des activités, établissement et respect des règles de vie, organisation de réunion(s) permettant une prise de décision collective.

Instaurer des relations privilégiées et si possible de confiance.

Permettre aux jeunes de découvrir un nouvel environnement.

Permettre aux jeunes de s'initier ou de se perfectionner dans une activité.

Faciliter l'implication des familles : Organisation d'une réunion avant le départ et d'une réunion bilan au retour.

ANNEXE

RÔLES ET ATTITUDES ATTENDUS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

PAR RAPPORT AU PUBLIC

- Etre garant de la sécurité morale, affective et physique des jeunes.
- Instaurer un climat calme et serein où chacun se respecte.
- Permettre aux jeunes de prendre confiance en eux et de découvrir leurs potentialités.

- Prendre en compte les particularités psychoaffectives, physiques et sociales des jeunes.
- Favoriser la rencontre de l'individu avec le groupe.
- Accorder autant d'importance à chaque tranche d'âges et sexes.
- Etre capable de gérer des phénomènes de groupe.
- Contribuer à l'épanouissement de leur personnalité.
- Permettre aux jeunes de bien se sentir dans la structure.
- Etre exemplaire en termes d'attitudes, de propos, d'apparences...

PAR RAPPORT A L'EQUIPE

- Savoir travailler en équipe.
- Etre complémentaire et solidaire.
- Favoriser la vie et l'évolution positive de l'équipe.
- Accepter la critique.
- Etre en mesure de partager ses champs de compétences, son travail, ses fonctions...

PAR RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT

- Connaître et prendre en compte le contexte général des individus, des lieux d'interventions, de l'actualité...
- Connaître et rechercher des partenaires pour étoffer son action.
- Aller voir ce qui se fait ailleurs.

PAR RAPPORT A LUI-MEME

- Définir et exprimer son propre projet.
- Savoir s'informer et se documenter.
- Etre autocritique et savoir se remettre en cause.

ANIMATION

- Innover.
- Privilégier l'implication des jeunes.
- Favoriser une répartition égale des filles et des garçons dans les activités et particulièrement durant les séjours.
- Assurer la valorisation des actions des jeunes et de l'accueil ado au niveau local et plus.
- Savoir s'adapter aux contraintes du moment.
- Savoir déterminer des objectifs en liaisons avec le projet pédagogique et donner du sens à son action.
- Motiver, intéresser, créer une attente.

ECOUTE ET PREVENTION

- Etre disponible et à l'écoute. Aller vers les jeunes et les amener à s'exprimer.

- Créer un climat de confiance, voire de confidentialité le cas échéant.
- Savoir reconnaître les jeunes qui ont besoin de parler.
- Communiquer à l'équipe les situations rencontrées : problèmes d'un jeune, motivation d'un autre, difficulté rencontrée par un animateur lors d'une discussion...
- Etre en mesure d'orienter les jeunes en fonction de leurs attentes et besoins.
- Inciter les jeunes à aider les autres et valoriser leur engagement.
- Favoriser les échanges entre jeunes et adultes.

AIDE ET ORIENTATION

- Etre en mesure d'adapter son discours en fonction de la situation : personne, thème, lieux.
- Savoir partager ses connaissances avec autrui.
- Inciter les jeunes à s'impliquer et les accompagner dans leurs démarches.
- Etre en mesure d'orienter les jeunes porteurs de projets en direction des partenaires susceptibles d'être concernés.
- Assurer l'accompagnement des jeunes dans les actions : aide des animateurs en termes de méthodologie de projet, apport logistique...

LA MENE E D'ACTIVITE

AVANT

- Préparer l'activité bien à l'avance.
- Prévisions matérielles.
- Préparer les lieux, locaux.
- Organiser l'espace pendant toute l'activité.
- Prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.
- Prévoir la répartition des tâches, des rôles de chacun...
- Définir qui coordonne l'action.
- Prévoir une alternative si l'activité ne peut avoir lieu.

PENDANT

- Etre vigilant quant aux conditions de sécurité.
- Observer ce qui se passe.
- Ecouter les participants.
- Proposer.
- Faire avec eux.
- Conseiller techniquement.
- Amener les jeunes vers la réussite.
- Valoriser ce qui est fait.
- Soutenir la motivation, l'intérêt et la réclamer si besoin.
- Discuter avec les jeunes de l'activité dans une perspective de concertation et d'évolution de l'activité.
- Etre attentif à ce qui se passe entre les personnes (interactions).

APRES

- Etre vigilant quant au rythme pour ne pas couper brutalement.
- Penser au retour au calme, à la récupération pour les jeux sportifs.
- Ranger le matériel et les locaux.
- Faire un point avec les jeunes et les animateurs.